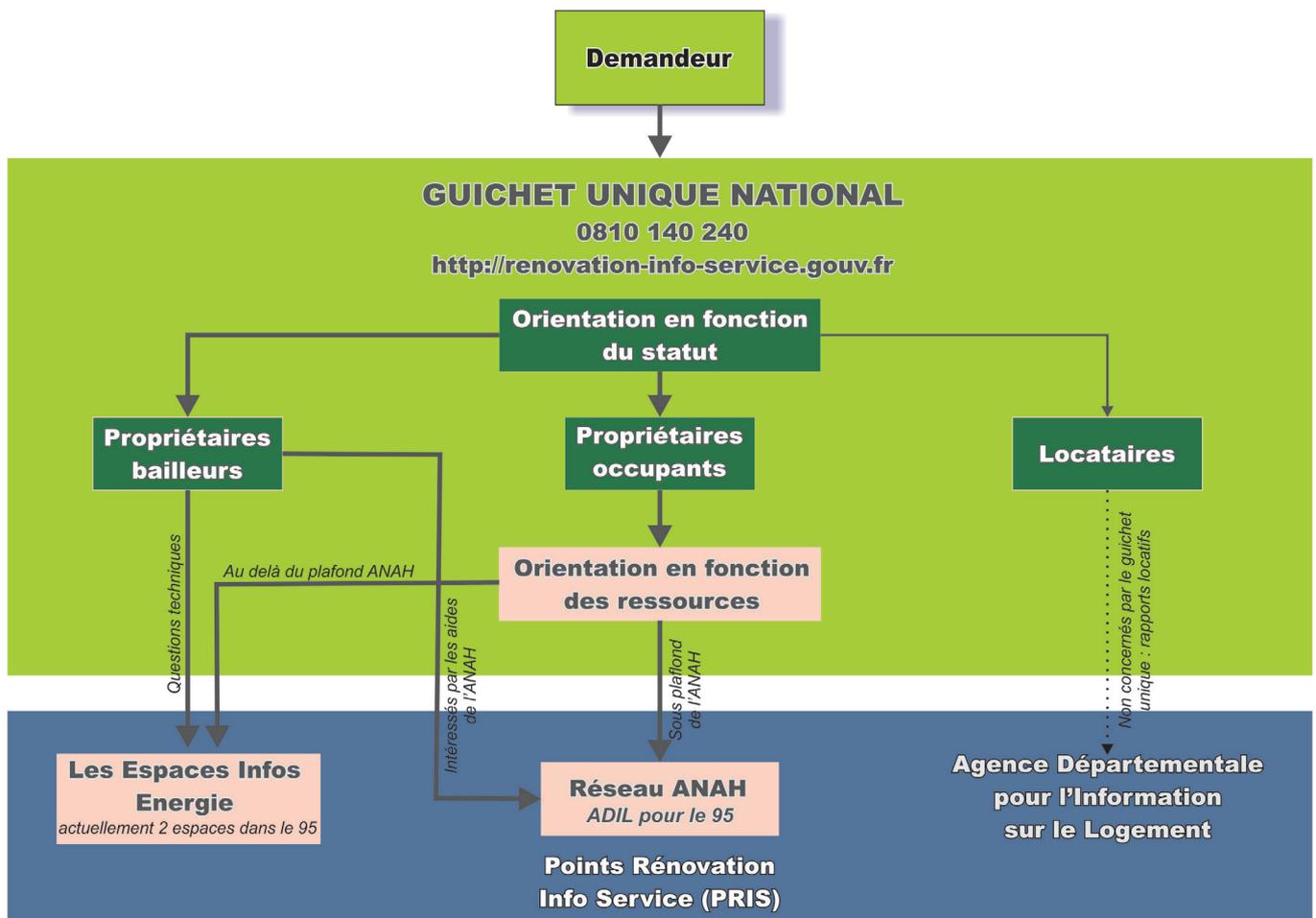




TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE LES CHANGEMENTS



NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ANAH

ILE-DE-FRANCE (valeurs 2013, pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} juin)

Nombre de personnes composant le ménage	plafond de ressources standard (ménages aux ressources très modestes)	plafond de ressources majoré (ménages aux ressources modestes)
1	19 616 €	23 881 €
2	28 793 €	35 050 €
3	34 579 €	42 096 €
4	40 375 €	49 153 €
5	46 192 €	56 232 €
Par personne supplémentaire	5 804 €	7 068 €

Avant le 1^{er} juin 2013, il existait 3 catégories de ménages :

- 1 – les ménages à ressources très modestes
 - 2 – les ménages à ressources modestes
 - 3 – les ménages à ressources modestes à plafond majoré
- Les catégories 1 et 2 ont fusionné après la réforme, il n'y a plus qu'une seule catégorie correspondant aux ménages à ressources très modestes et les plafonds ont été augmentés.

Propriétaire Occupant – subventions de l'Anah et du FART	Taux maximum de subvention		Montant de l'ASE en cas de gain énergétique supérieur à 25 %
	Ressources très modestes	Ressources modestes	
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (plaf. 50 000 € HT)	50%	50%	3 000 € + 500 € en cas de participation équivalente d'une ou plusieurs collectivités territoriales (avant 1 600 €+500€)
	50%	50%	
Projet de travaux d'amélioration (plaf. 20 000 € HT)	50%	35%	35% (avant 20%)
	50% (avant 35%)	(20 %)	
Travaux de lutte contre la précarité énergétique (Autres travaux)	(35 %)		-

Propriétaire Bailleur - subventions de l'Anah et du FART*	Taux maximum de subvention Anah		Montant de l'ASE en cas de gain énergétique supérieur à 35 %
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (plaf. 1 000 € HT / m ² et 80 000€)	35%		2 000 € / logement (prime n'existant pas avant)
	35%		
Projet de travaux d'amélioration (plaf. 750 € HT / m ² et 60 000€)	35%		
	25%		
	25%		
	25%		
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat			
Travaux pour l'autonomie de la personne			
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé			
Travaux d'amélioration des performances énergétiques (catégorie n'existant pas avant)			
Transformation d'usage			

GLOSSAIRE

FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

ASE : Aide de Solidarité Ecologique du FART

DES AIDES MAJORÉES

EXEMPLES POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

EXEMPLE 1

Caractéristiques occupants

- ▶ 2 personnes (1 actif)
- ▶ Revenu Fiscal de Référence (RFR) : 15 233 €
- ▶ Très modeste soit taux 50 %

Caractéristiques logement

- ▶ Maison individuelle 2 niveaux à Villiers-le-Bel
- ▶ 1970
- ▶ type 4
- ▶ surface habitable : 85 m2

Caractéristiques travaux

- ▶ Chaudière condensation + 12 radiateurs : 9 420 €
- ▶ Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : 448 €

Coût total travaux : 9 868 €

Aides Etat

8350 €

- ▶ dont ANAH : 4 402 € (50%)
- ▶ dont ASE* : 3 500 €
- ▶ dont AMO : 448 €

Les aides précédentes :

3 081 € (35%)
1 600 €
448 €

Aides collectivités

- ▶ RÉGION : 1 000 €

Total subventions : 9 350 € (94,8%) 5 129 € (51,9%)

RESTE A CHARGE : 518 € (5,2%) 4 739 € (48,1%)

GAIN ENERGETIQUE 35 % (classe F à classe E)

EXEMPLE 2

Caractéristiques occupants

- ▶ 5 personnes (2 actifs)
- ▶ RFR : 35 564 € (très modeste soit taux 50 %)

Caractéristiques logement

- ▶ Maison individuelle 2 niveaux à Montigny-les-Cormeilles
- ▶ 1930
- ▶ type 4
- ▶ surface habitable : 95 m2

Caractéristiques travaux

- ▶ Isolation extérieure + combles perdus : 28 590 €
- ▶ AMO (PACT 95) : 448 €

Coût total travaux : 29 038 €

Aides Etat

13 948 €

- ▶ dont ANAH : 10 000 € (50 % plafonné)
- ▶ dont ASE : 3 500 €
- ▶ dont AMO : 448 €

Les aides précédentes :

7 000 € (35 % plafonné)
1 600 €
448 €

Aides collectivités

- ▶ REGION : 1 000 €

Total subventions : 14 948 € (51,5%) 9 048 € (31,1%)

RESTE A CHARGE : 14 090 € (48,5%) 19 990 € (58,9%)

GAIN ÉNERGÉTIQUE 51 % (classe G à classe E)

EXEMPLE 3

Caractéristiques occupants

- ▶ 1 personne (1 actif)
- ▶ RFR : 23 438 € (modeste soit taux 35 %)

Caractéristiques logement

- ▶ Maison individuelle 1 niveau à Mery-sur-Oise
- ▶ 1938
- ▶ type 4
- ▶ surface habitable : 90 m2

Caractéristiques travaux

- ▶ Isolation comble + réfection toiture + Velux 19 859,20 €
- ▶ AMO (PACT 95) 448 €

Coût total travaux 20 307,20 €

Aides Etat

10 444 €

- ▶ dont ANAH : 6 496 € (35%)
- ▶ dont ASE : 3 500 €
- ▶ dont AMO : 448 €

Les aides précédentes :

3 712 € (20%)
2 100 €
448 €

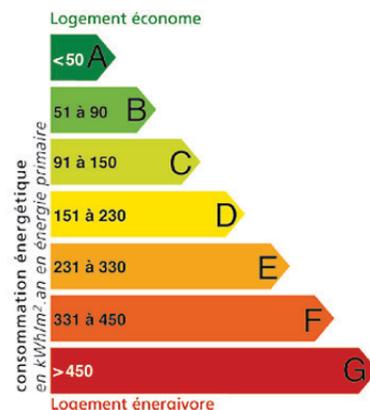
Aides collectivités

- ▶ REGION 800 € 0 €
- ▶ Intercommunalité 500 € 500 €

Total subventions : 11 744 € (57,8%) 6 760 € (33,3%)

RESTE A CHARGE : 8 563,20 € (42,2%) 13 547,20 € (66,7%)

GAIN ÉNERGÉTIQUE 26 % (classe F à classe E)



NOTA

Ces aides sont cumulables sous certaines conditions avec le crédit d'impôt éco-durable et l'écoprêt à taux zéro.

Pour en savoir plus contactez l'ADIL au 0820 16 95 95*

